



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 14 décembre 2017

Convocation du 7/12/2017

affichage du 07/12/2017

Le 14 décembre 2017, le Conseil Municipal, convoqué le 07 décembre 2017 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. CAIRE Dominique, M. TREPOST Hervé, M. AUBERT Benoît,

Absente:

Absent excusé: Mme ADENOT Florence, M. TREPOST Hervé, Mme FOLLEA Valérie, Mme POLO Isabelle, M. DERUELLE Thibaut,

Approbation du compte rendu de la réunion 13 novembre 2017

Délibération 1 : Approbation des conditions financières et patrimoniales du transferts de biens nécessaires à l'exercice de la compétence : « action de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire (ZAE) » entre la communauté de Communes et Saint Usage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens relatifs à l'exercice de la compétence « action de développement économique » concernant la ZAE de Saint Usage, telles que fixées dans la délibération n°142-2017 en date du 06 décembre 2017 du conseil communautaire de la communauté de Communes rives de saône.

Délibération 2 : Approbation des conditions financières et patrimoniales du transferts de biens nécessaires à l'exercice de la compétence : « action de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire (ZAE) » entre la communauté de Communes et Brazey en Plaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens relatifs à l'exercice de la compétence « action de développement économique » concernant la ZAE de Brazey en Plaine, telles que fixées dans la délibération n°136-2017 en date du 08 novembre 2017 du conseil communautaire de la communauté de Communes rives de saône.

Délibération 3 : devis de création d'un fossé

Monsieur le Maire donne connaissance du devis de l'entreprise CLB Travaux pour la suppression du busage situé sur le domaine privé d'un habitant, et pour la création d'un fossé sur le domaine public. Les travaux se montent à 572 € H.T. soit 686.40 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis, et de prévoir la somme au budget 2018.

Délibération 4 : demande de subvention pour le voyage scolaire des écoles de Pouilly sur Saône

Comme chaque année ou presque, la commune est sollicitée pour apporter son soutien financier à la coopérative scolaire pour participer au voyage scolaire des écoles de Pouilly sur Saône.

Cette année 10 enfants de la commune sont concernés.

Le conseil municipal décide d'accorder 20 € par enfant soit une subvention globale de 200 € à la coopérative scolaire pour la participation au voyage. Cette somme sera prévue au budget 2018.

Délibération 5 : Devis de rédaction des ad'ap cimetièrre et église

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de continuer la mise en conformité des bâtiments communaux avec l'église et le cimetière. Vu la configuration des lieux, et notamment la pente importante menant à l'église et au cimetière, il doit être possible de demander une dérogation, mais pour ce faire, il convient de faire faire un levé-topographique et de déposer un ad'ap pour le cimetière, et un pour l'église, intégrant la demande de dérogation.

Le devis pour la réalisation du plan topographique se monte à 1250 € H.T.

La rédaction de l'ad'ap pour l'église se monte à 800 € H.T.

La rédaction de l'ad'ap pour le cimetière se monte à 800 € H.T.

Soit un devis total de 2 850 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de altiore contractant général

Délibération 6 : Renouvellement de la convention de prestation avec la communauté de Communes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de prestation de service pour la mise à disposition de personnel communautaire pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2018.

Questions diverses :

- Mr le Maire indique que le distributeur à pain est en fonction depuis ce soir route de Dijon vers le château d'eau.
- Mr le Maire indique qu'il convient de choisir la teinte des peintures murales pour la salle de réunion. Après en avoir débattu, le conseil municipal choisi de retenir une teinte grise RAL T 21496 1 pointe de violet S1 pour les deux murs aveugles, et une teinte violette RAL T 2101-3 elixir S1 pour les deux murs comportant des fenêtres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>Hervé TREPOST</i>	<i>Benoît AUBERT</i>		